

ANNEXE 3

DEMANDE DE SUBVENTIONS : LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES À TRANSMETTRE

La remise des pièces administratives s'effectuera par voie électronique à l'adresse mail suivante :
aap.polvillemarseille@ampmetropole.fr

La période de dépôt des pièces administratives est ouverte **du 11 octobre au dimanche 19 décembre 2021 à minuit.**

Pour toutes informations sur les pièces administratives : **04-91-99-78-32**

En cas de pièces manquantes ou de dépôt hors délai, aucun dossier de demande de subvention Politique de la ville déposé par la structure cette année ne pourra être instruit.

Liste des pièces administratives à joindre au dossier de demande de subvention :

> POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE

- 1 Les pages de 1 à 6 du dossier Excel de demande de subvention, avec la page 6 signée par le(la) Président(e) et, dans le cas où une délégation de signature est accordée, par la personne en disposant, ainsi que de la page 7 : Informations Annexes.
- 2 L'extrait du dernier Journal officiel.
- 3 Le dernier récépissé de déclaration en préfecture.
- 4 Un exemplaire des statuts régulièrement déclarés, datés et signés de la dernière modification.
- 5 La liste des personnes chargées de l'administration régulièrement déclarée, annotée des fonctions électives et signée par le représentant légal à la date de la dernière modification (composition du bureau et du conseil d'administration indiquant l'âge, la profession et l'adresse des membres).
- 6 Un relevé d'identité bancaire (RIB). Attention : le libellé de l'organisme porté sur ce document doit impérativement correspondre à celui de la dernière déclaration en préfecture.
- 7 Le procès-verbal de la dernière assemblée générale daté et signé ainsi que les documents approuvés suivants :
 - 7.1 Rapport annuel d'activité.
 - 7.2 Comptes annuels de l'organisme porteur du projet (bilan, compte de résultat et annexes).
- 8 Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions.

> POUR UN RENOUVELLEMENT, QUEL QUE SOIT LE MONTANT DEMANDÉ

- 1 Les pages de 1 à 6 du dossier Excel de demande de subvention, avec la page 6 signée par le(la) Président(e) et, dans le cas où une délégation de signature est accordée, par la personne en disposant, ainsi que de la page 7 : Informations Annexes.
- 2 Les documents demandés aux points 2, 3, 4, 5 et 6 ci-dessus seulement s'ils ont changé.
- 3 Le procès-verbal de la dernière assemblée générale daté et signé ainsi que les documents approuvés suivants :
 - 3.1 - Rapport annuel d'activité.
 - 3.2 - Comptes annuels de l'organisme porteur du projet (bilan, compte de résultat et annexes).
- 4 Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et les institutions partenaires se réservent le droit de demander tout autre document susceptible d'être utilisé pour l'instruction de votre dossier.